

DATE LIMITE DE RETOUR

DESTINATAIRE

Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.

CONCERNÉ

RÉFÉRENCE AGENCE

SIRET

NAF

N° PACAGE

A compléter obligatoirement

N° EXPLOITATION

A compléter obligatoirement

SIRET

NAF

REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

MODIFICATION INTERVENUE EN COURS D'ANNÉE (CESSION, FUSION-ABSORPTION, ETC.) OU CESSATION D'ACTIVITÉ

Date de changement ou date de prise d'effet _____ SIRET _____ NAF _____

Nouvelle dénomination et adresse _____

Références à rappeler dans toute correspondance

Affaire suivie par

Tel

Courriel

SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU)

(La surface pré remplie provient de la déclaration PAC)

ha

DÉCLARATION DU CHEPTEL DE L'EXPLOITATION

Espèce animale	Catégorie animale	Unité	Nombre d'animaux (*)	
			Effectif connu	Effectif à déclarer
BOVINS (les effectifs pré-remplis proviennent de la BDNI) (**)	Vache laitière (1)	Animal présent		
	Mâle et femelle de plus de 24 mois dont vache allaitante (2)	Animal présent		
	Mâle et femelle de 6 à 24 mois	Animal présent		
	Mâle et femelle < 6 mois dont veau de boucherie	Animal présent		
PORCINS	Truie et verrat	Animal présent		
	Porcelet	Animal produit		
	Porc charcutier	Animal produit		
VOLAILLES ET PALMIPÈDES	Caille et coquelet	Animal produit		
	Poulet standard et perdrix	Animal produit		
	Poulet label, pintade et canette	Animal produit		
	Canard, chapon, dinde, faisan, poularde	Animal produit		
	Palmipèdes à foie gras (canard et oie)	Animal produit		
	Oie à rôti, pigeon (couple)	Animal produit		
	Caille pondeuse et reproductrice	Animal présent		
	Poulette œufs et reproductrice	Animal présent		
	Canard, cane, faisan, perdrix, pintade reproductrice	Animal présent		
	Poule pondeuse et reproductrice	Animal présent		
	Cane de Barbarie, dinde et oie reproductrices	Animal présent		

(*) Veuillez reporter uniquement le nombre d'animaux présents ou produits dans l'exploitation.

(1) Femelle ayant vêlé de type racial « lait » (races laitières et mixtes)

(2) Femelle de plus de 24 mois ayant vêlé pour toutes les autres races (races à viande et croisés viande-type « viande »)

(**) Base de données nationale d'identification des bovins.

OBSERVATIONS

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom _____ Téléphone _____
 Fonction _____ Courriel _____

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom _____ Fait à _____
 Prénom _____ Le _____
 Téléphone _____ Courriel _____

SIGNATURE